

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2385

présenté par
M. Baupin
-----**ARTICLE 49**

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« exceptionnels et de forte gravité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne paraît pas pertinent de préciser que le volet « sécurité d'approvisionnement » de la PPE ne s'intéresse qu'aux risques exceptionnels et de forte gravité, mais à l'ensemble des risques systémiques.